



DATES

Avis de motion:

4 /07/2011

–

Adoption du premier projet:
18/07/2011

–

Assemblée de Consultation:
01/08/2011

–

Adoption du second projet
01/08/2011

–

Appel aux personnes habiles à voter:
17/08/2011

Approbation par les personnes habiles à voter:
29/08/2011

Adoption du règlement:
06/09/2011

Certificat de conformité de la MRC:
___/___/___

Entrée en vigueur:
___/___/___

RÈGLEMENT NUMÉRO 355-11 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO. 315-08 INTITULÉ ZONAGE, AFIN DE MODIFIER LES USAGES DANS LA ZONE M-3

PROPOSÉ PAR: Daniel Tétreault
APPUYÉ PAR : Robert Gaboriault

ET RÉSOLU QUE

Le Conseil municipal décrète ce qui suit:

PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1 Le présent règlement s'intitule Règlement numéro 355-11 modifiant le règlement no. 315-08 intitulé ZONAGE, afin de modifier les usages dans la zone M-3.

2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une quelconque de ses parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II, DISPOSITIF DU RÈGLEMENT

3 La grille des usages et normes (Annexe C du règlement de zonage) est modifiée afin d'autoriser la classe d'usage C7-1 (Services d'hébergement, Catégorie 1 :Hôtel, motel, auberge) pour la zone M-3.
Cette grille modifiée est annexée au présent règlement

PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES

4 Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition et sur toute illustration incompatible pouvant être contenue au règlement de zonage.

5 Ce règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Ginette Simard Gendreau

Beatrice Travers

La mairesse,

La directrice générale,